



ARRIMAGE SAD ET PDE



ÉCOGESTION
SOLUTIONS



15e Rendez-vous des OBV

18 octobre 2014

Fabienne Mathieu, Urb., M.env., MBA

Jean Landry, dir. OBVCM

+ PLAN DE LA PRÉSENTATION

1. Pourquoi faire un arrimage? Le contexte
2. Exemple : Le projet pilote d'arrimage entre le SAD de La MRC de La Côte-de-Beaupré et le PDE de la zone Charlevoix-Montmorency
3. Comment pouvons-nous faire? Les facteurs de réussite



1. Pourquoi ?

La mise en oeuvre de la gestion intégrée de l'eau ne peut s'opérer sans harmoniser les orientations, les objectifs et les outils d'aménagement du territoire à ceux des plans directeurs de l'eau.

+ Les PDE et les défis des OBV face à l'arrimage

Contraintes

- Absence de portée légale des PDE
- Complexité des découpages territoriaux et non concordance des échelles
- Décalages dans les priorités
- Difficile implication des élus
- Méconnaissance de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme.
- Absence de cadre méthodologique ou de guide.

Opportunités

- Convergence des enjeux
- Complémentarité des connaissances
- Démarche identique de planification stratégique
- Même acteurs concernés
- Obligation de conformité entre les schémas d'aménagement des MRC et les plans d'urbanismes locaux.
- Émergences de nouvelles priorités locales en lien avec l'eau

+ L'eau et les défis municipaux

Défis financiers et légaux

- Nouveau règlement sur la gestion des effluents d'eaux usées municipales
- Stratégie de protection et de conservation des sources destinées à l'alimentation en eau potable
- Révision du règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées.
- ↗ des dépenses et pertes financières en lien avec les problèmes associés à l'eau
- ↗ du coût de construction et réparation des infrastructures
- ↗ de la complexité des démarches pour obtenir un CA
- Etc.

Défis environnementaux

- ↗ des événements pluviométriques intenses
- ↗ des températures estivales (sécheresse)
- ↗ des risques d'inondation
- ↗ de la fréquence des débordements des stations d'épuration
- ↘ de la qualité de l'eau dans les lacs et cours d'eau
- ↗ des problèmes de traitement de l'eau potable
- Perte d'usage de l'eau
- Etc.

+ Comparaison SAD et PDE

	PDE	SAD
Organisme responsable	OBV	MRC
Rôle	Outil de gestion intégrée de l'eau	Outil de planification de l'aménagement et du développement du territoire
Loi	Loi sur l'eau (soumise à l'approbation gouvernementale)	Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (soumise à l'approbation gouvernementale)
Territoire couvert	Échelle du bassin versant	Échelle de la MRC
Public cible	Usagers et gestionnaires de l'eau	Citoyens, décideurs et gestionnaires
Mise en œuvre	Aucun pouvoir de mise en œuvre	Pouvoir limité de mise en œuvre (réglementaire)
Enjeux	Qualité des eaux de surface et souterraines	Santé des personnes et qualité de vie
	Quantité	Qualité de vie et vitalité du développement
	Sécurité (inondations, zones à risque...)	Sécurité des personnes et des biens
	Accessibilité	Qualité de vie, récréotourisme
	Qualité des écosystèmes hydrologiques	Protection et mise en valeur des milieux naturels

+ Les avantages de l'arrimage

- Au plan **méthodologique** :
 - Partage d'expertises et donc des économies de temps et d'argent
 - Portraits et de diagnostics plus complets
 - Meilleure compréhension des liens de cause à effets existants entre les usages du territoire et les problématiques EAU.
- Sur le plan de la **consultation** :
 - Jumelage des mécanismes de concertation
 - Élargit et diversifie les auditoires
 - Facilite les consensus.
- Sur le plan de la **mise en œuvre** :
 - Harmonisation des priorités et des échéanciers de réalisation
 - Intégration de mesures normatives adaptées à l'eau dans les règlements municipaux
 - Équité entre les municipalités dans les moyens de mise en œuvre.

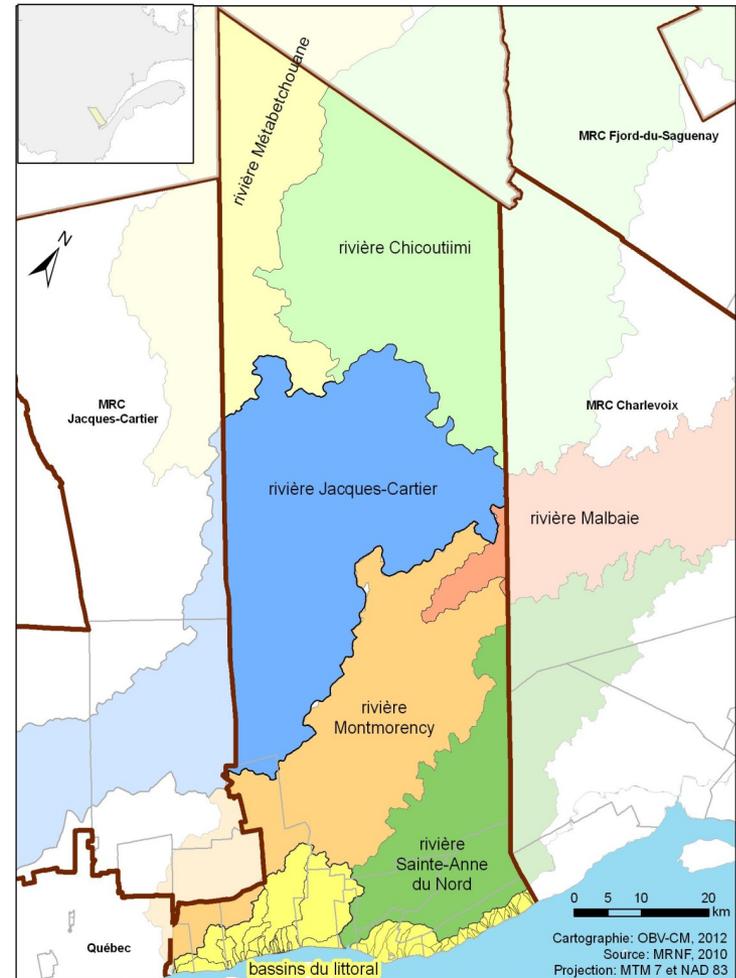


2. Le projet pilote d'arrimage entre le SAD de La MRC de La Côte-de-Beaupré et le PDE de la zone Charlevoix- Montmorency



+ Le projet pilote d'arrimage entre le SAD de La MRC de La Côte-de-Beaupré et le PDE de la zone Charlevoix-Montmorency

- Naissance du partenariat
- Objectifs de l'arrimage
- Implications des acteurs
 - OBV Charlevoix-Montmorency
 - MRC de La Côte-de-Beaupré
 - ÉCOgestion-solutions
- Démarche
- Résultats

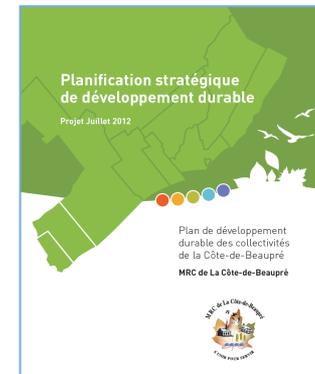


2. Le projet

+ Le projet pilote d'arrimage entre le SAD de La MRC de La Côte-de-Beaupré et le PDE de la zone Charlevoix-Montmorency

■ Naissance du partenariat

- En 2011, l'OBV-CM a été invité à participer à la démarche territoriale de planification stratégique de développement durable de la MRC de La Côte-de-Beaupré.
- Rapidement, les deux organisations se sont mises d'accord sur la nécessité de se doter d'outils intégrés de planification (PDE et SADD) qui permettent d'assurer un développement de la collectivité basé sur les principes du développement durable.



+ Le projet pilote d'arrimage entre le SAD de La MRC de La Côte-de-Beaupré et le PDE de la zone Charlevoix-Montmorency

■ Objectifs de la démarche d'arrimage

- Permettre à la MRC et à l'OBV d'associer leur vision, de se doter d'orientations et d'objectifs communs et surtout d'identifier des actions stratégiques communes qui contribueront à la résolution de problématiques d'usages de l'eau.
- Permettre à la MRC de mieux planifier l'aménagement de son territoire en tenant compte davantage de ses impacts sur les usages de l'eau.
- S'assurer que les orientations et les objectifs relatifs à la mise en œuvre du PDE soient applicables légalement aux niveaux régional et municipal.

+ Le projet pilote d'arrimage entre le SAD de La MRC de La Côte-de-Beaupré et le PDE de la zone Charlevoix-Montmorency

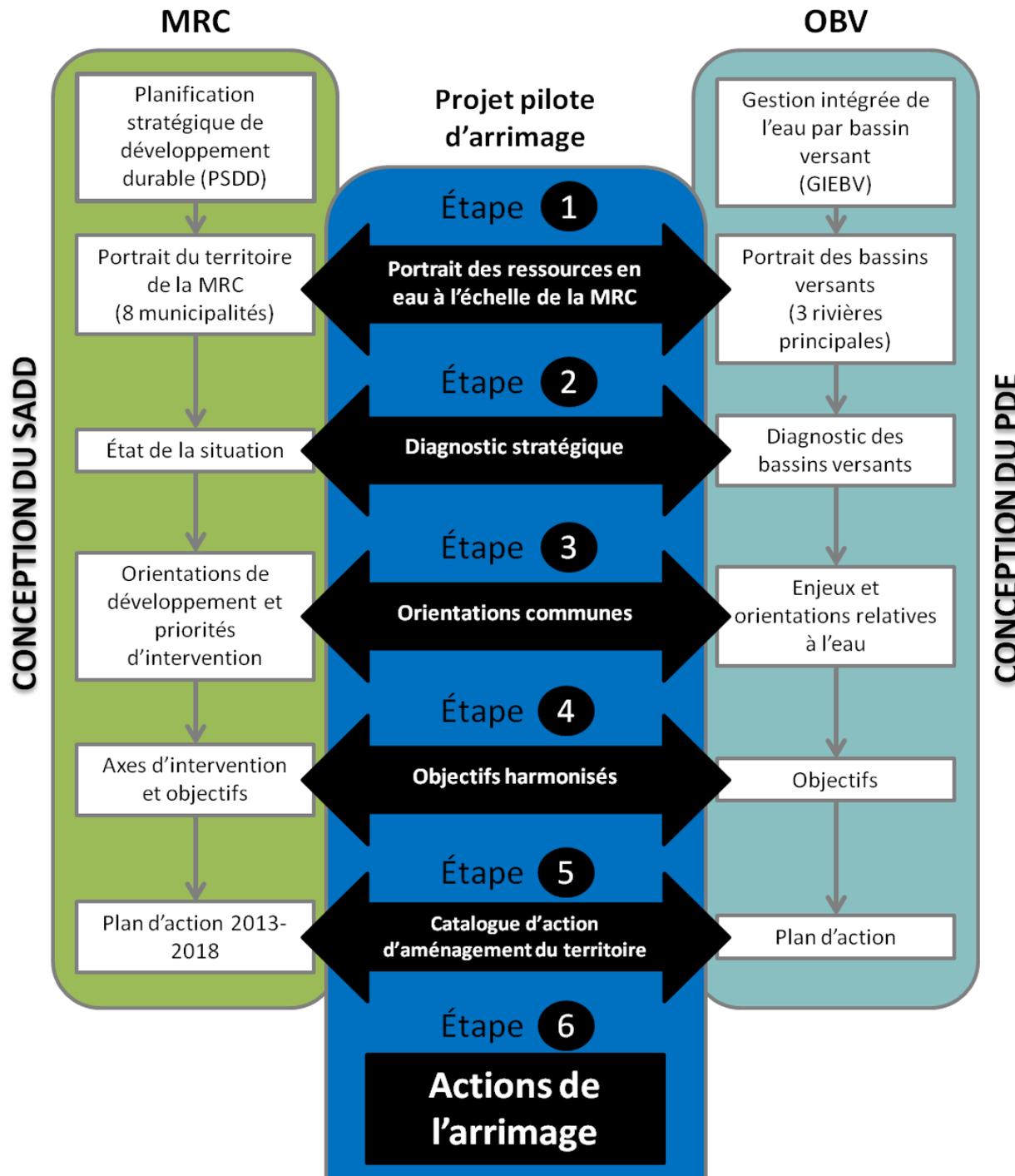
■ Implications des acteurs

- Les partenaires du projet ont accepté de travailler en étroite collaboration, en toute transparence et en respect des obligations et des responsabilités de chacun.
- La MRC a coordonné les démarches consultatives avec les intervenants municipaux (ex. comité de révision du SADD) et a intégré les résultats de l'arrimage au SADD.
- L'OBV a réalisé la cartographie et le portrait synthèse relatif au diagnostic et il a intégré les orientations, les objectifs et les actions issus du processus d'arrimage dans la version finale du PDE.
- ÉCOgestion-solutions a planifié, coordonné et dirigé les activités en plus de développer les différents outils nécessaires à la démarche. (ex. élaboration de la méthode, animation des séances de travail, rédaction des rapports, production d'un catalogue d'actions, formulation de recommandations, etc.)

+

La démarche

■

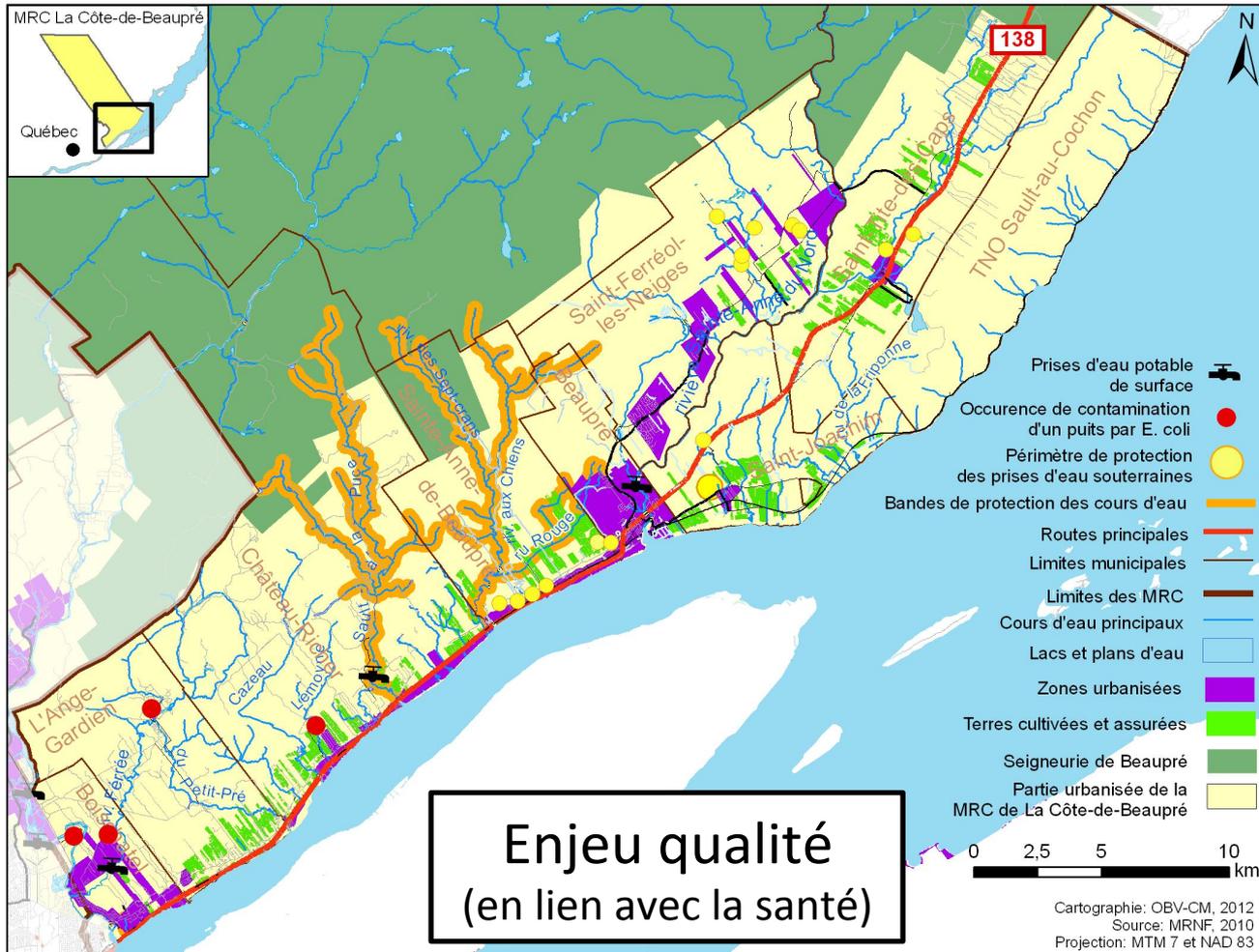


2. Le projet

+ La démarche

Étape 2 – Diagnostic stratégique des ressources en eau à l'échelle de la MRC

Où allons-nous?



2. Le projet

+ La démarche

*Comment
pouvons-
nous y aller?*

Étape 5 – Sélection des actions



+ Les résultats

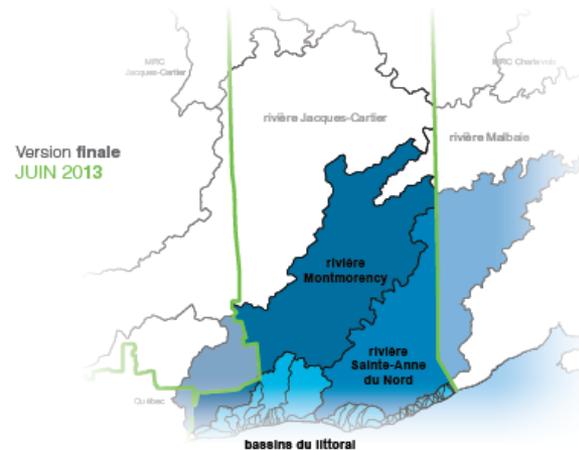
*Comment
pouvons-
nous y aller?*

Trois types d'action :

- Qui s'intègre dans le SADD et le PDE
- Qui est prise en charge par la MRC de La Côte-de-Beaupré, mais qui ne s'intègre pas dans le SADD
- Qui se retrouve seulement dans le PDE.

RAPPORT D'ARRIMAGE

Entre le [plan directeur de l'eau](#) de la zone Charlevoix-Montmorency et le [schéma d'aménagement et de développement durable](#) de la MRC de La Côte-de-Beaupré



2. Le projet

+ Les actions sont bien identifiées dans les deux documents de planification

Dans le PDE de la rivière Montmorency

Objectifs principaux	Actions	Échéancier				Maître d'œuvre et partenaires potentiels
		2013-16	2017-20	2021 et +	8	
1.2. Développer les connaissances sur la qualité de l'eau de surface	2 - Mettre en place un programme d'analyse et de suivi de la qualité de l'eau de surface					OBV-CM , MDDEFP, MRC de la Côte-de-Beaupré, Ville de Québec, MRC de la Jacques-Cartier, Boischatel, CMQ, L'Ange-Gardien, Sainte-Brigitte-de-Laval, Château-Richer, Lac-Beauport, Stoneham-et-Tewkesbury
	3 - Assurer le suivi de la qualité de l'eau des lacs sensibles du bassin versant		•		•	
1.5. Réduire les risques de contamination en provenance des fosses septiques	4 - A l'intérieur du périmètre d'urbanisation, exiger que les nouveaux développements soient conçus avec un réseau d'aqueduc et d'égout					Action #2 de l'arrimage avec le SADD de la MRC-CDB
	5 - Adopter une politique régionale de mise aux normes des installations septiques accompagnée d'un programme de soutien technique ou financier					Action #A-2 prise en charge par la MRC-CDB

2. Le projet

- + Les actions sont bien identifiées dans les deux documents de planification

Dans le SADD

Tableau 1 – Actions du Schéma d'aménagement et du PDE selon les enjeux de l'eau

ENJEU 1 : LA QUALITÉ DE L'EAU			
Actions du Schéma d'aménagement et du PDE	Axes d'intervention du Schéma d'aménagement	Orientation du PDE	Objectifs de gestion intégrée de l'eau du PDE
1. Protéger les prises d'eau potable de surface en limitant les interventions humaines dans leurs bassins versants	Santé, bien-être et sécurité des personnes et des biens	Protection de l'eau de surface	Protéger les prises d'eau de surface
2. À l'intérieur du périmètre d'urbanisation, exiger que les nouveaux développements soient conçus avec un réseau d'aqueduc et d'égout	Aménagement responsable et cohérent des milieux urbanisés	Protection de l'eau de surface	Réduire les risques de contamination en provenance des fosses septiques

+ Les fiches actions des PDE

Quand? Qui et avec qui? Combien? Comment évaluer si nous y arriverons?

Bassin versant de la rivière Montmorency

ACTION 4 (ARRIMAGE MRC DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ - SADD)

À l'intérieur du périmètre d'urbanisation, exiger que les nouveaux développements soient conçus avec un réseau d'aqueduc et d'égout.

ENJEUX	ORIENTATIONS	OBJECTIFS
	1 : Protection de l'eau de surface	→ 1.5. Réduire les risques de contamination en provenance des fosses septiques
	2 : Protection des prises d'eau souterraine	→ 2.3. Réduire les risques de contamination de l'eau souterraine en provenance des fosses septiques
	10 : Réduire les impacts des usages anthropiques sur l'eau	→ 10.1. Diminuer les apports en phosphore dans l'eau

une forte rivalité entre les municipalités et les développeurs avec pour conséquence la construction de certains développements résidentiels récents construits sans services d'aqueduc et d'égout. Cette pratique favorise non seulement l'étalement urbain et tous les problèmes qui lui sont associés, mais elle risque aussi de faire perdurer les problèmes environnementaux associés aux systèmes de traitement des eaux usées des résidences isolées.

Importance relative de la problématique



Description de l'intervention

Cette action est prise en charge par la MRC de La Côte-de-Beaupré dans le cadre du projet d'arrimage entre le PDE et le SADD.

Les municipalités de la MRC auront la responsabilité d'intégrer cette obligation dans leur réglementation d'urbanisme.

Type d'intervention

Acquisition de connaissances	Infrastructure, restauration de site
Formation, sensibilisation	Aménagement du territoire, réglementation

Maîtres d'œuvre et partenaires potentiels

MRC de La Côte-de-Beaupré	OBV-CM
Municipalités de la Côte-de-Beaupré	

Priorité d'intervention

2013-16	2017-20	2021 et +	∞
	•		•

Indicateurs opérationnels

- Nombre de nouveaux terrains lotis sans service d'aqueduc et d'égout versus le nombre de terrains lotis avec service sur le territoire de la MRC.

2. Le projet



3. FACTEURS DE RÉUSSITE

+ Les facteurs de réussite

- Une volonté politique
- Une implication motivée des partenaires
- Une démarche simple axée sur les résultats
- Une reconnaissance mutuelles des priorités de chacun des partenaires
- Une bonne connaissance des pouvoirs des administrations municipales

+ Le retombées de l'arrimage

- Meilleure vision des enjeux spécifiques par MRC
- Appropriation directe de certaines actions par les MRC et les municipalités
- Implication «obligatoire» et équitable des municipalités (via la conformité entre les SAD et les plans d'urbanisme)
- Des améliorations plus rapides grâce à des actions harmonisées à l'échelle des bassins et des sous-bassins.

ARRIMAGE SAD ET PDE



Pour en savoir plus:

- «La mise en œuvre de la gestion intégrée de l'eau, Arrimage entre les outils d'aménagement du territoire et les plans directeurs de l'eau » par Fabienne Mathieu :Vecteur environnement septembre 2014
- «Arrimage des PDE et des SAD. Le cas de la MRC de La Côte-de-Beaupré» par Fabienne Mathieu: Revue Urbanité, été 2014
- http://www.ouq.qc.ca/files-pdf/files/urbanite/Urbanite_Ete2014_LowRes.pdf